

Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de modification des informations déclarées dans le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **ACTIOL**

de la société **PHYTEUROP**
enregistrée sous le n°2021-0257

La modification des informations déclarées (notification d'une source additionnelle de fabrication de la substance active) **est accordée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	ACTIOL FAETON SC DARTAGNAN STARTUP
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	PHYTEUROP 55, rue Raspail CS 80105 92594 Levallois-Perret cedex France
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	800 g/L - soufre micronisé
Et	dont l'origine additionnelle est décrite en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'intrant	8300063
Numéro d'AMM	8300063
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le **26 JAN. 2021**

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

